



DOSSIER

Tour des régions : l'application de la réforme du nouveau DES pharmacie

Un an après l'arrivée de la 1ère promotion d'internes du nouveau DES de pharmacie, la FNSIP a voulu faire le point sur l'application de ce texte en organisant un tour des régions grâce aux représentants des différentes villes. Voici nos conclusions, assorties d'informations issues de la réunion nationale des coordonnateurs du DES en Pharmacie.

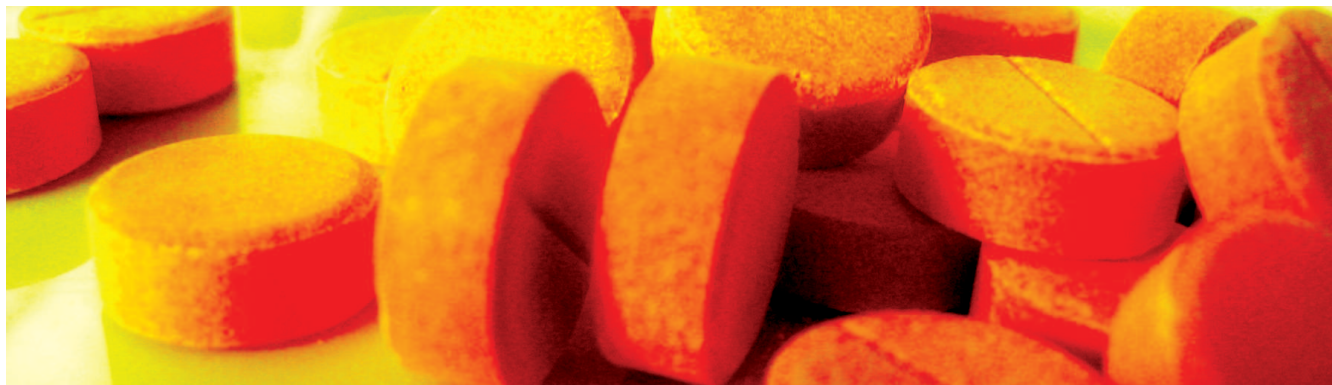
Après une lettre de la FNSIP aux ARS (cf. www.fnsip.fr), nous nous sommes réjouis que de nombreuses villes aient abandonné le terme d'agrément en « niveau 2 » qui correspondrait aux 4 derniers semestres de l'internat. En effet, la FNSIP est farouchement opposée à l'évocation de ce terme et tout ce qu'il implique : nous souhaitons laisser les internes libres de construire chacun leur cursus. D'autre part, nous défendons le fait que les internes des anciens DES PHC et PIBM puissent terminer sereinement leur internat et choisir leurs stages dans le respect de leur ancienneté.

L'actualité, c'est la possibilité pour les internes en 2ème année d'effectuer leurs stages en hors-domaine : agences (ARS, assurance maladie, AFSSAPS,...), structures de recherche, industrie voire parfois dans des structures hospitalières qui ne correspondent pas aux 4 domaines (CIC, DIM...). Cette possibilité est l'occasion d'expérimenter des stages hors PUI, notamment pour les internes qui hésitent entre PHPR et PIBM. Ce peut être également le moyen de réaliser un master 2 ou d'amorcer un cursus personnalisé. C'est dans tous les cas une formidable opportunité

d'élargir sa vision des métiers qui s'offrent à nous. Paradoxalement, peu de stages sont ouverts en hors domaine en novembre 2010, cela changera peut être pour mai 2011. On peut invoquer comme explication la pression exercée par certains coordonnateurs qui prônent et recommandent la réalisation d'un stage dans chacun des 4 domaines en niveau 1.

N'ayez crainte, cette obligation n'est valable que sur les 4 années de l'internat et uniquement pour ceux qui s'orienteront vers PHPR.

L'an prochain, les premiers internes arriveront en niveau 2. Il apparaît que les agréments de niveau 2 se feront probablement en Rhône-Alpes ainsi qu'à Nantes, Caen, Lille. Nous le regrettons et accompagnons les représentants de filière locaux afin de parvenir à « abolir » cette notion. Il a été fait au départ un amalgame avec le DES de biologie médicale et le ministère n'a pas rectifié ce point par la suite. En réunion des coordonnateurs nationaux, il a donc été convenu que chaque coordonnateur local organiserait les agréments par niveaux ou non selon son souhait.



DOSSIER

« Un an d'existence du nouveau DES pharmacie : un même texte, différentes applications »

La 2ème année est l'année du choix de l'option : PHPR ou PIBM.

Vous serez obligés en fin de 2ème année d'exposer votre préférence. Pensez à anticiper ce choix ; cette question est d'ailleurs plus large puisqu'elle suppose de penser à construire son niveau 2 et à établir son projet professionnel.

Concernant les 2 options possibles du DES en Pharmacie : PH-PR (pharmacie hospitalière, pratique et recherche) ou du côté de l'option PIBM (pharmacie industrielle et biomédicale), voici les informations que nous avons obtenues.

L'article 7 du texte mentionne par rapport à PH-PR : [...] *pour un interne souhaitant effectuer des travaux dans le domaine de la recherche biomédicale, la demande d'un emploi du temps aménagé au cours du niveau 2 des diplômés d'études spécialisées, en accord avec le responsable du ou des stages correspondants. 25% des villes seulement pensent qu'il est envisageable que cet aménagement soit possible et ceci*



dans la limite de certains services du CHU. 20% des villes semblent penser que ce n'est pas réalisable en pratique.

Nous déplorons que cette notion importante pour les futurs internes option PH-PR soit peu connue et surtout peu reconnue.

A la FNSIP de promouvoir cette information afin de permettre à un maximum d'internes de se construire un cursus spécifique en accord avec ses aspirations professionnelles.

Du côté de PIBM, une liste nationale d'agrément concernant les stages industriels devrait être mise en place. Cela permettrait plus de mobilité et éviterait aux internes de demander un interCHU afin de valider leur maquette. Les coordonnateurs se sont notamment rapprochés de la

SFRL (société française des réactifs de laboratoire) ce qui devrait aboutir à l'agrément de nouveaux établissements industriels.

Nous avons également étudié le nombre d'internes potentiellement intéressés par un cursus orienté PIBM. Toutes les villes estiment un chiffre entre 0 et 3 internes.

Si on considère qu'il y a 23 CHU accueillant des internes en France, nous pouvons regretter que seul un petit nombre d'internes puisse envisager d'embrasser cette voie. Le manque de communication sur les débouchés et le manque de volonté des facultés pour agréer des stages en dehors des hôpitaux risque d'handicaper cette filière pourtant porteuse de débouchés. Nous allons recenser les offres de stage sur le FNSIP.fr afin d'informer au mieux les internes intéressés par l'industrie. Cette liste nationale d'agrément apportera une lisibilité à la filière.

Pour clore le versant pratique de la formation, vous avez à votre disposition plusieurs outils afin de connaître et d'évaluer les stages. Les recueils se font plus ou moins difficilement selon les villes. Vous devez prendre le temps de remplir ces fiches qui sont cruciales pour le travail des commissions d'agrément, le but étant de défendre les stages formateurs. La FNSIP a créé un modèle en ligne et souhaite alimenter une base de données nationale et anonyme afin que chacun puisse s'exprimer sur la qualité de son stage. Ce travail reste à faire.

L'application de la réforme du DES pharmacie est très hétérogène dans les différentes inter-régions.

A tous points de vue, on peut retrouver des organisations très différentes d'une ville à une autre : agréments par niveaux ou non, stages cliniques agréés hors domaine ou en rattachement à une PUI, stages comme le CIC ou la pharmacovigilance agréés tels quels ou en rattachement à des PUI, liste de stages hors-domaine plus ou moins développée, réalisation conjointe d'un master 2 facile ou complexe, formation théorique complète ou insuffisante... l'harmonisation n'est pas à l'ordre du jour, le travail à mener avec les coordonnateurs locaux sera donc important pour vos représentants locaux.

M.C, G.S.